

inconv et avantges d'1 SCI par rapport à achat en indivision

Par hayette, le 04/04/2005 à 19:55

est que svp quelqu'un pourrait me renseingner? merci d'avance

Par jeeecy, le 04/04/2005 à 21:36

bah tu ne places pas dans le régime de l'indivision où pour effectuer n'importe quoi il te faut l'accord de tous les indivisaires

+ cession d'une SCI plus facile car que des titres à vendre...

Par hayette, le 05/04/2005 à 10:03

merci de ta réponse...

en fait je suis en deug et je ne suis pas du tout calée en droit des affaires il s'agit en fait d'un conseil privé...

en l'occurence il s'agit d'un bien immobilier de type appartement...

donc selon toi la SCI serait plus probante et moins contraigante que l'achat en indivision? ok ok, je vais tranmettre l'info et encore merci de tes précieux renseignements

bye

Par **jeeecy**, le **05/04/2005** à **10:13**

la SCI est largement plus intéressante

c'est d'ailleurs pour cela que les gens créent des SCI et non des indivisions (source de nombreux conflits...)

Par hayette, le 05/04/2005 à 14:26

d'accord merci c'est gentil de m'avoir renseignée bon courage pour tes études, bye